

# RÈGLEMENT

**L'inscription d'un jeune au Multi-Tournement of CMJ atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.**

Les participants s'engagent à respecter les consignes des utilisateurs et à veiller à leur sécurité et à celle des autres participants.

En cas de manquement grave, l'organisation se réserve le droit d'exclure un participant·e ou une équipe.

## **Article 1 : Conditions d'inscription**

- Les jeunes doivent être nés au cours de l'année 2012 à 2015, le jour du tournoi.
- Les participant·es doivent fournir impérativement le bulletin d'inscription qui comprend une autorisation parentale et une autorisation de droit à l'image.
- Les participant·es attestent avoir souscrit à une assurance responsabilité civile individuelle.

## **Article 2 : Catégorie**

Il s'agit de matchs de 5 minutes réalisés en équipe. Il faut être **5 par équipe (avec une possibilité de 3 remplaçants maximum soit 8 par équipe)**. Chaque équipe aura au minimum 2 filles ou 2 garçons.

L'organisateur se réserve le droit de regrouper les équipes incomplètes.

## **Article 3 : Modalités d'inscription**

Nombre d'équipes limitées pour participer au tournoi.

Les inscriptions doivent être réalisées avant le mardi 8 octobre 2024 :

- par internet via le site de la Ville
- en mairie au service Vie Associative et Citoyenne auprès de l'animatrice du CMJ

L'équipe doit se présenter **le samedi 12 octobre 2024 entre 12h à 13h** à Bègles plage.

## **Article 4 : Annulation**

En cas de force majeure, d'une crise sanitaire, d'événements climatiques, de catastrophes naturelles ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des enfants et jeunes participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement.

## **Article 5 : Déroulement de l'épreuve**

### **- Ravitaillement :**

Une collation sera fournie à chaque participant durant le tournoi

### **- Échauffement :**

Il est conseillé à chaque équipe, de s'échauffer avant le début du tournoi

### **- Tenue vestimentaire :**

Les enfants et les jeunes doivent porter une tenue adaptée à un tournoi de sport (tennis/basket obligatoire)  
L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradations des effets personnels (tenue, montre, etc...) lors du tournoi de sport.

## **Article 6 : Assurance et responsabilités**

Dans chaque équipe, un parent ou un représentant légal est responsable des participants et doit donc rester sur les lieux du tournoi.

## **Article 7 : Protection des données personnelles**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé développé par le service Vie Associative et Participation Citoyenne de la Ville de Bègles dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

Elles sont conservées pendant la durée de l'évènement et n'ont pas vocation à être réutilisées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Service Communication de la Ville de Bègles - Tél 05 56 49 88 88 - communication@mairie-begles.fr.

Seuls les imprimés accordant le droit à l'image seront conservés durant le temps d'exploitation des images fixé par la collectivité, explicitement mentionné sur ces documents.

L'autorisation du droit à l'image ouvre la possibilité à la Ville de Bègles d'exploiter les photographies et à les reproduire de quelque façon et sur quelque support que ce soit, sans que cela confère une quelconque rémunération.

**Contact : service Vie Associative et Participation Citoyenne, C.M.J – tél : 05.56.49.88.51/ 07.64.74.68.08**